







NOUVEAUTÉS ETE 2024

Les colos estivaux 2024 du CGCV seront encore marqués par les effets de la crise inflationniste (alimentation, énergie, hébergement, salaires, transports), d'une part, et fortement impactés par l'accueil des JOP de Paris en terme de logistique, d'organisation de séjours et de transports, d'autre part. Face à ces difficultés, le CGCV se mobilise et s'engage afin de soutenir les bénéficiaires de ses prestations !

Tour d'horizon des décisions adoptées par le CGCV afin de garantir le départ des enfants et des jeunes en été 2024 :

Thématique	Décisions
	<p>TARIFS 2024 : <u>Le CGCV ne fera pas de ses bénéficiaires la variable d'ajustement de son format économique.</u> <u>Il a donc adopté des tarifs maîtrisés et bien inférieurs à la crise inflationniste subie (alimentation, énergie, hébergement, salaires, transports) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Augmentation différenciée et progressive selon les QF : +1%, +2%, +3%, +4% (tarifs 2) et : +2%, +3%, +4%, +5% (tarifs 3).
	<p>MESURES SOCIALES PROPRES AU CGCV – toilettage au 01/01/2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . <u>Objectif : permettre à chaque famille d'obtenir au moins une aide</u> (réduction fratries, paiement échelonné en 5 x sans frais, soutien aux familles recomposées, etc.) <u>Modifications et nouveautés :</u> . Accompagnement des petits-enfants – bénéficiaires : T1, . ½ part supplémentaire CGCV accordée uniquement aux foyers comptant une personne handicapée reconnue fiscalement par la lettre P (autres ½ parts supplémentaires CGCV supprimées) – bénéficiaires : T1/T2/T3/T4, . Soutien spécifique accordé aux familles monoparentales et aux parents isolés reconnus fiscalement par la lettre T et disposant de ressources modestes – bénéficiaires : T1 – effectuer une demande au CGCV pour ces familles susnommées, . Primes Transports – bénéficiaires : T1 – les mini-colos et mini-camps sont exclues de ce dispositif, . Aide continuité territoriale Corse – bénéficiaires : T1 – les familles achètent le billet (coût, modifications), puis sont remboursées, . E-Chèques Vacances ou Chèques-Vacances Connect : déploiement du dispositif (chèques papier toujours acceptés en 2024), <u>Toutes les autres mesures sociales sont donc maintenues.</u>
	<p>« PASS COLO » :</p> <p>Le gouvernement a annoncé la mise en place du Pass-Colo à compter du 01/07/2024 – détermination des critères d'attribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Montant : Aide de 200 à 350€, cumulable avec d'autres allocations CAF, . Cible : Enfants âgés de 11 ans en année N (date de naissance) – cette aide peut être reportée une fois (année des 12 ans en cas de non-utilisation en année N), . Conditions : QF inférieur à 1500€ (QF CAF – plafond : 4000€ de revenus mensuels), . Attribution : aide versée en tiers payant au CGCV après la réalisation du séjour, . Gestionnaire : CAF.

	<p>CHANGEMENT d'ASSUREUR :</p> <p>A compter du 01/01/2024, le CGCV aura un nouvel assureur : négociations en cours (GMF ou MATMUT ou MMA). Cela engendra des modifications de garanties que le CGCV explicitera de manière détaillée (biens des personnels et bris de lunette exclus par exemple), mais l'essentiel sera pérennisé (dommages corporels, assistance, etc.). Néanmoins, il sera vivement conseillé de souscrire à une assurance scolaire et extrascolaire pour l'ensemble des dommages corporels ou matériels que votre enfant pourrait subir ou causer dans le cadre des colonies de vacances (ces garanties figurent dans bon nombre de contrats d'assurance « accidents de la vie »).</p>
	<p>BAFA :</p> <p>Depuis octobre 2022, la formation BAFA est accessible à partir de 16 ans et l'allocation versée par la CAF est passée de 80 à 200€.</p> <p><u>Le CGCV a pris trois décisions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Pérennisation de son stage BAFA aux vacances de toussaint et accessible suivant un tarif assis sur le QF et transports inclus, . Maintien de l'accès à ses formations BAFA à partir de 17 ans (lié au futur contrat de travail, refus que des mineurs puissent encadrer d'autres mineurs – responsabilités, accord parental, etc.) . Le contrat d'engagement éducatif (CEE), dérogatoire au code du travail, ne peut être attribué à un mineur (organisation et temps de travail, repos, etc.) – le CGCV ne recrutera donc pas d'animateur mineur.
	<p>JOP PARIS 2024 :</p> <p>L'accueil des JOP de Paris 2024 aura un très fort impact sur l'organisation des colos d'été du CGCV.</p> <p><u>Commençons par les aspects positifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Accompagnement des personnels mobilisés par cet événement sportif mondial (congrés contraints ou restreints, cycles et horaires de travail, astreintes et permanences, heures supplémentaires, etc.) : priorité d'accès à leurs enfants, . Soutien auprès des personnels placés en télétravail renforcé : ces parents auront besoin de souffler dans leur rôle éducatif, . Renforcement de l'offre proposée, notamment pour les 5/10 ans (mini-camps en continu du 07/07 au 23/08, structure située en région Centre Val de Loire ,...), . Opportunités pour la création de nouveaux séjours : Mesnières en Bray (27) – Iles en Iles (17/85) – St-Jean d'Aulps/Trek Montagne (74) – Irlande – Portugal – Slovénie – Allemagne/Tchéquie/Hongrie (interrail) – Pays Bas/Hollande (à vélo) – Les Açores Cap Vert – Ecosse/Angleterre Itinérante linguistique, . Renouvellement des activités et circuits, . Intérêt pédagogique autour de la pratique d'activités sportives (disciplines proposées aux JOP), . Renouveau de l'animation qui doit engendrer la production d'un plus grand nombre d'activités par les animateurs (moins d'activités extérieures achetées).



TRANSPORTS ETE 2024 :

Les transports constituent un enjeu majeur (domaine le plus impacté par les JOP), et qui engendreront de nombreuses adaptations pour le CGCV (il y aura certainement des ajustements réguliers à effectuer au cours des prochains mois – substitution d'autocars aux trains par exemple, si difficultés pour ces derniers) :

- . Absence de stade parisien pour les rassemblements,
- . Lieux d'hébergement parisiens différents pour certains groupes séjournant à l'étranger selon les départs/retours en avions (obtenus en juillet et en attente d'une solution en août),
- . Avions réservés (hausse de 11%) – certaines destinations ont dû être abandonnées (Chypre, Finlande, Inde, Turquie, etc.),
- . Peu de disponibilités en autocars à Paris les 24/07 et 04/08 (interdiction de circulation) : accueil des groupes en gares (+ transferts métro et RER – nécessité de disposer de sac à dos donc) et aéroports – des autocars affrétés seront maintenus pour les enfants de 5/10 ans,
- . 2 TGV directs à destination de Roissy (séjours étrangers) et Paris Intramuros au départ des villes suivantes : Ajaccio (avion) – Angers – Angoulême – Avignon – Bastia (avion) – Bordeaux – Caen – Champagne TGV – Lille – Lorraine TGV – Lyon – Le Mans – Metz – Marseille – Montauban – Montpellier – Nantes – Nîmes – Orléans/Les Aubrais – Paris – Poitiers – Rennes – Rouen – Strasbourg – Toulouse – Tours – les trains seront confirmés fin mars/début avril (si défaut, transferts en autocars),
- . Suppression des transferts TER et TEOZ (gestion par les régions, impossibilité de réservation pour les groupes, retards réguliers),
- . Familles franciliennes convoquées directement dans les gares et aéroports parisiens,
- . Certains départs la veille en autonomie (horaires des vols),
- . Attente en gares et aéroports pouvant être plus large (amplitude horaires et sécurisation par rapport à la tension dans les transports parisiens),
- . Frais d'annulation avion et train, et mode de gestion des réservations modifié (accès, flexibilité, itinéraire, etc.) : solidarité des familles appelée afin d'éviter les changements de gares avant ou pendant les séjours.



LA SANTE DES MINEURS ACCUEILLIS :

Le CGCV et ses acteurs observent une dégradation de la santé des jeunes (post pandémie, écrans et réseaux sociaux, mal être, harcèlement, etc.), qui se traduit par des violences, des mutilations, des départs anticipés, des renvois disciplinaires, etc.

Tous les acteurs doivent agir afin de garantir la sécurité, ainsi que la santé morale et affective des enfants/jeunes :

- . Le CGCV doit rassembler personnels pédagogiques et parents autour des valeurs Santé, développer la prévention autour du harcèlement, et des propos à caractère sexiste et sexuel, et promouvoir les activités physiques (santé publique),
- . Les personnels d'encadrement doivent être à l'écoute, agir avec pédagogie (alimentation, usage des mobiles, temps de sommeil, rythme quotidien, etc.) et proposer des activités sportives et des jeux de plein air,
- . Les familles doivent favoriser l'émancipation et l'autonomie de leurs enfants (prendre de la distance par rapport aux appels téléphoniques et ne pas les multiplier) et les préparer en amont à profiter de ces moments collectifs et éducatifs.